VEHICULE UTILITAIRE LEGER ELECTRIQUE



5 %

C'est la part des émissions de CO2 en France liées aux véhicules utilitaires légers

Recommandations

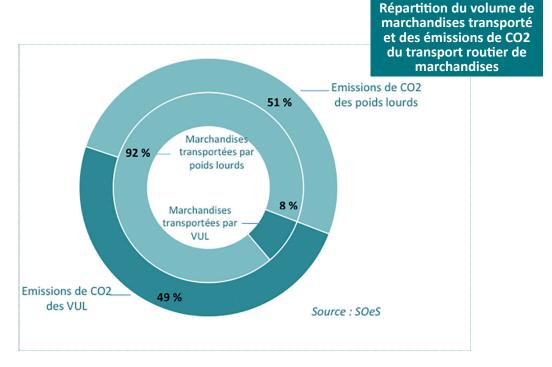
- Promouvoir le véhicule utilitaire léger électrique comme un levier incontournable de la décarbonation du fret de marchandises
- Mettre en place un dispositif d'amortissement accéléré pour l'acquisition des véhicules utilitaires légers électriques pour soutenir leur développement
- Appliquer la prime à la conversion à la revente des véhicules utilitaires électriques sur le marché de l'occasion

Quels atouts pour le véhicule utilitaire léger électrique (VUL)?

Alors que les véhicules utilitaires légers ne représentent que 8 % du volume de marchandises transporté par la route, leur consommation d'énergie totale est du même ordre que celle des poids lourds. Les émissions de CO2 générées par ces deux segments sont également comparables.

Le secteur du transport léger représente un fort potentiel d'économies d'énergie et de CO2, puisque plus de 95 %

du parc total de 6 millions de VUL est constitué de véhicules diesel¹. La plupart de ces véhicules utilitaires légers couvrent par ailleurs une distance quotidienne inférieure à 80 km, largement accessible à l'autonomie des véhicules utilitaires électriques. Particulièrement adaptés aux déplacements de courte distance, non émetteurs de particules fines et peu bruyants, les véhicules utilitaires électriques représentent un levier majeur de la décarbonation du transport léger de marchandises.



Les leviers de déploiement du VUL électrique

Le premier frein à l'acquisition des VUL électriques demeure à ce stade le coût d'acquisition, lié essentiellement aux coûts de la batterie. Néanmoins, la trajectoire de la contribution climat énergie (100 €/tCO2 en 2030) donne un signal sur les gains d'économie de carburants croissants permis par les VUL électriques.

Les VUL électriques, à l'instar des véhicules électriques pour les particuliers, bénéficient d'une aide à l'acquisition de l'ordre de 6 300 €. Cette aide permet de lancer le développement de la filière. En revanche, les VUL ne bénéficient pas de la prime à la conversion, qui consiste à attribuer une aide pour la mise au rebut d'un véhicule ancien. Par parallélisme avec les véhicules électriques, les VUL devraient pouvoir bénéficier de ce dispositif, en particulier sur le marché du VUL électrique d'occasion. Les entreprises accordent en effet une importance forte à la valeur résiduelle de leur flotte. C'est pourquoi il est souhaitable de soutenir le marché de l'occasion du VUL électrique. Enfin, le véhicule utilitaire électrique pourrait faire l'objet d'un amortissement accéléré pour soutenir son développement.

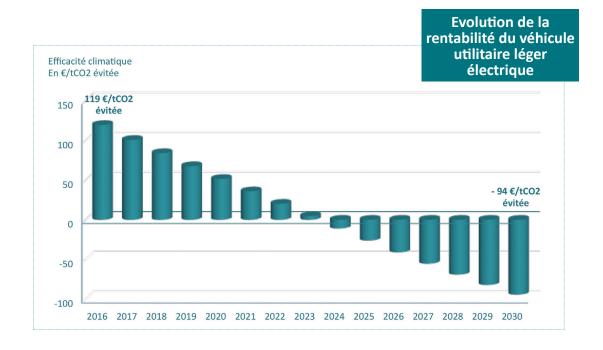
Concernant la question de l'autonomie et des infrastructures de recharge, une mise en place rapide paraît accessible. Il est logistiquement peu contraignant d'installer des infrastructures de recharge intelligentes au niveau des entrepôts et des points de chargement de marchandises. Les bornes de recharges publiques sont principalement disponibles dans les parkings publics, en voirie ou aux abords des centres commerciaux. Elles sont donc localisées en milieu urbain, milieu de prédilection des véhicules utilitaires légers.

Enfin, sous l'impulsion de commandes de grandes entreprises de services, le taux de pénétration pourrait croître rapidement.

Les VUL électriques dans l'étude de l'UFE

Selon l'étude menée par l'UFE, le déploiement d' 1,3 million de VUL électriques sur la période 2015-2030 permettrait d'économiser près de 4 MtCO2.

Ce développement s'explique en grande partie par la hausse du coût des carburants fossiles. Un véhicule utilitaire léger roulant en moyenne 45 km par jour, les écarts de prix des carburants jouent un rôle majeur dans la rentabilité des technologies. En outre, les coûts des batteries sont divisés par deux entre 2015 et 2030. Grâce à ces évolutions, les véhicules utilitaires électriques deviennent rentables économiquement à partir de 2024. Ce qui explique la croissance rapide de marché des VUL électriques après cette date.



Question Bonus

Combien de VUL électriques circulent en France en 2016?

25 000 ! Selon l'AVERE, l'association pour le développement de la mobilité électrique, les immatriculations des VUL électriques sont en passe de doubler entre 2015 et 2016. Le marché du VUL électrique en reste néanmoins au stade embryonnaire, puisqu'il est à comparer au parc total de véhicules utilitaires légers, qui s'élève à 6 millions d'unités.